

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 22/03/2024 et publication le 25/03/2024

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 mars 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Pouvoir : COLLET Claire représentée par FORVEILLE Séverine

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Olivier PROVOST

D2024-014 : Validation du rachat du matériel commun par la commune de Saint Georges sur Erve suite à la mutualisation au 1^{er} janvier 2024 des Services Techniques avec la Communauté de Communes des Coëvrons.

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux de la délibération prise par la commune de Saint Georges sur Erve le 24 janvier dernier concernant le rachat du matériel commun. Le montant qu'ils ont voté est de 5 930 Euros conformément à la liste énumérée et qui restera jointe en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le rachat du matériel commun par la commune de Saint Georges sur Erve pour un montant de 5 930 € conformément à la liste jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

